



La prédation sur les élevages bovins des départements 04/05/13

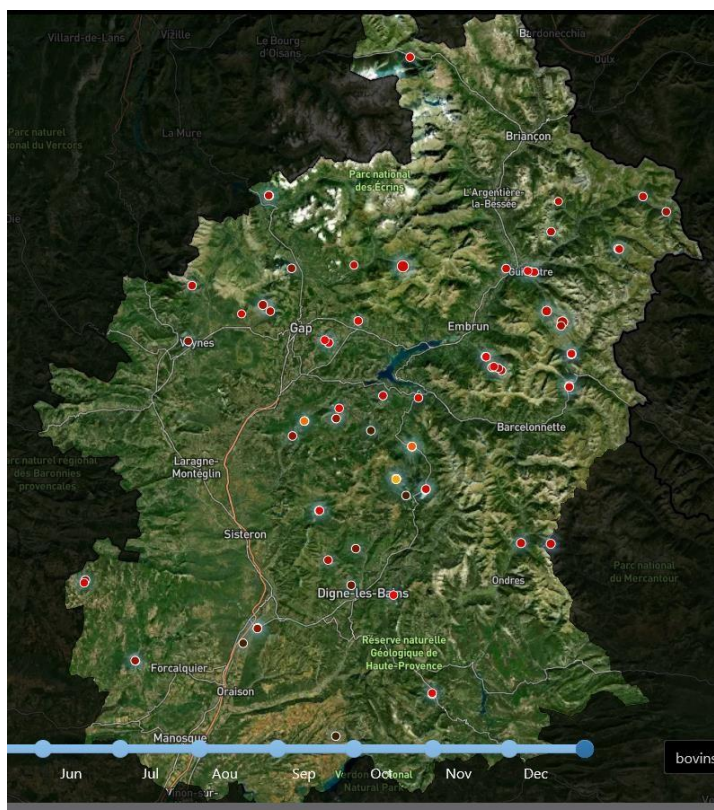
Enquêtes réalisées dans le cadre des références régionales en élevage bovin viande

Décembre 2025

1. Situation :

De plus en plus d'attaques ont lieu sur des bovins.

Sur les deux départements alpins 04 et 05, en 2025, 81 attaques attribuées au loup ont été déclarées par les éleveurs pour 91 victimes (données maploup), réparties sur l'ensemble des deux départements.



carte maploup

Sur les Bouches-du-Rhône, la prédation est également présente, principalement à l'ouest du département, secteur principal d'élevage bovin. Le nombre d'attaques y est toutefois moins important, car il s'agit d'un front de colonisation et, jusqu'à peu, le loup n'était que de passage dans ce secteur. À l'est du département, la présence de meutes est constatée lors des maillages. Si la prédation concerne moins d'éleveurs, elle reste source d'inquiétude pour eux, leurs systèmes d'élevage étant spécifiques, basés sur des bovins en semi-liberté, et l'on observe une hausse des victimes depuis quelque temps, répartie sur l'ensemble de l'année.

En 2025, 14 attaques et 16 victimes ont été déclarées par les éleveurs (données maploup)



Carte map loup

Face à cette situation qui s'amplifie, l'objet de l'étude est de recenser les conditions des attaques afin de dégager des pistes de prévention, le cas échéant, et d'interroger les éleveurs sur les conséquences de la prédation par le loup, pour eux et leurs pratiques d'élevage.

Il est à noter que les chiffres de maploup comme de la DDT sont sous-estimés car toutes les attaques sur bovin ne peuvent pas être déclarées (souvent du fait d'une découverte tardive au-delà des 48h)

2. Méthodologie :

- Construction d'un questionnaire d'enquête partagé avec 6 thématiques :
 - Identification de l'exploitation
 - Historique de la prédation
 - Les conditions des attaques de 2025
 - Les conséquences sur le troupeau et l'éleveur
 - Les changements de pratique réalisés comme moyen de protection
 - Le ressenti de l'éleveur
- Construction d'une grille de synthèse commune

- Réalisation des enquêtes auprès des éleveurs ayant déclaré une attaque en 2025 (sur la base du listing DDT)

Cette enquête a été réalisée auprès d'environ 45 éleveurs du 04/05 et 10 éleveurs du 13.

3. Résultats :

CARACTERISTIQUES DES ELEVEURS

La grande majorité des élevages prédatés sont des naisseurs spécialisés bovin viande (très peu d'attaques concerne des animaux laitiers hors quelques génisses en alpage).

Les troupeaux peuvent être de taille très variable, allant d'une dizaine à une 100 aine de bovins sans race exclusive ni prédominance. Les races sont très diverses avec des gabarits différents : Charolais, Aubrac, Salers, Limousin, Gasconne, Montbéliarde, blonde d'Aquitaine, Hérens, Angus, jersiaises, raço di biou, brave, croisées.

La présence ou non de cornes n'est pas un facteur réel influençant les attaques ou la protection. Que le troupeau ait ou non des cornes, ne change rien au fait d'être attaqué. Des Salers et des Aubracs avec cornes sont également victimes d'attaques.

Nous constatons des attaques sur tous les secteurs géographiques des 2 départements sans prédominance d'attaque en alpage.

HISTORIQUE DE LA PREDATION POUR CHAQUE ELEVEUR :

Le constat des éleveurs met en évidence un début de prédation marqué sur les bovins à partir des années 2018/2020 sur les départements alpins. Ces attaques sont de plus en plus récurrentes avec une augmentation du rythme et des victimes.

Nous constatons un nombre moyen de 2 attaques / an avec 1 à 2 victimes. Le maximum est de 4 attaques et 5 victimes / an. La grosse majorité des victimes sont des veaux de 8 jours.

Certaines attaques entraînent des pertes « indirectes » par affolement induisant un piétinement des veaux et des avortements ou par dérochement qui sont difficiles à faire reconnaître.

Sur les Bouches-du-Rhône, en tant que territoire en front de colonisation, les conditions de réalisation des constats conduisent à une sous-estimation des victimes effectivement prédatées. Certaines attaques ne permettent pas de conclure à une prédation par le loup, notamment lorsque les attaques par l'arrière sont exclues. Or, les modes d'attaque varient selon les espèces (ovins, caprins, bovins). Le délai des 72 heures, ainsi que le peu de moyens transposables sur leur exploitation, démotivent les éleveurs à faire les remontées lors d'attaques. De plus, les pertes ainsi que le stress subis sur les jeunes peuvent avoir un impact génétique important sur les troupeaux, car il s'agit souvent d'animaux inscrits dans des livres généalogiques et appartenant à des races menacées.

CONDITIONS DES ATTAQUES 2025 :

Les lieux des attaques sont autant en alpages que sur des prairies ou parcours autour des exploitations.

Les premiers constats commencent en mai à la mise à l'herbe jusqu'à l'hivernage en bâtiment, sans pic de période.

Toutes les attaques se sont déroulées la nuit.

La moitié de celles-ci se sont passées à proximité des habitations.

A noter qu'une 10aine de bovins se sont vus refuser la confirmation de prédation lupine (constat tardif, pas de marques d'attaques, manque de preuves)

Dans le département des Bouches-du-Rhône, il est difficile de déterminer précisément le moment des attaques, mais elles semblent survenir plutôt en journée. Les carcasses sont souvent découvertes tardivement, lors des rassemblements des animaux, par les chasseurs ou au cours des tournées de surveillance des parcs. La majorité des attaques concernent des veaux laissés seuls par leur mère le temps de se nourrir. Si elles étaient auparavant principalement printanières, les attaques se répartissent désormais sur l'ensemble de l'année, avec des individus toujours isolés mais qui commencent à se sédentariser.

CONSEQUENCES SUR LE TROUPEAU :

Dans La grande majorité des troupeaux prédatés, les éleveurs constatent un changement de comportement des animaux avec une augmentation de l'agitation et de la peur des lots prédatés ; avec parfois un comportement d'agressivité envers les éleveurs et leurs chiens de troupeau.

Les montants d'indemnisation proposés sont, au dire des éleveurs, bien en dessous des montants des cours actuels des bovins.

Si l'animal n'est pas mort, il n'y a pas d'indemnité alors que la vache peut rester improductive.

Pour les jeunes veaux, le prix est en décalage avec sa vraie valeur, mais le problème est aussi que la vache reste improductive pendant longtemps.

Il a également été constaté des problèmes d'avortement et de baisse de fécondité. La perte génétique doit aussi être prise en compte, notamment lorsque des races menacées sont prédatées. Les pertes peuvent compromettre le travail de sélection et de transmission des traits génétiques au sein des troupeaux.

Pour le département du 13, cela reste différents, les troupeaux qui sont sélectionnés pour leur bravoure et leur méchanceté, pour le moment au niveau comportement, il y a peu de changement. Le loup étant opportuniste profite des moments où les veaux sont laissés seuls un petit moment pour attaquer.

MOYENS PROTECTION / CHANGEMENT DE PRATIQUES :

Une majorité des éleveurs a choisi de décaler les périodes de vêlages afin que les mise- bas aient lieu en bâtiment ou sur les parcelles autour de l'exploitation en espérant limiter les risques d'exposition à la prédation (mais problème de prédation quand même).

Tous relèvent une augmentation du temps de travail, avec une surveillance accrue des troupeaux (une à deux fois par jour) qui peut aller jusqu'à l'embauche d'un berger à plein temps, des transports supplémentaires pour ramener les vaches sur des secteurs moins exposés au moment du vêlage.

Les animaux sont redescendus plus tôt de l'alpage et mis en bâtiment au moment du vêlage, ce qui augmente aussi les frais d'alimentation et les coûts de production.

Un éleveur a dû acheter un parc de contention car ses vaches devenaient agressives.

D'autres ont dû vendre des vaches devenues agressives au-dessous de leur valeur.

Une minorité d'éleveur a essayé des moyens d'effarouchement : effaroucheur, tirs d'effarouchement, âne, chien de protection, sans succès.

Certains pensent à changer de race pour être moins vulnérable (mais on a vu que toutes les races avec ou sans corne pouvaient se faire attaquer).

Dans le département des Bouches-du-Rhône, en raison des étendues importantes, de l'extensivité des élevages et de la sélection opérée sur les bovins semi-sauvages, le recours à des parcs de regroupement nocturne ou au vêlage en bâtiment reste techniquement très difficile à mettre en œuvre. La mise en place de clôtures spécifiques ou l'utilisation de chiens de protection apparaît également peu envisageable. Les éleveurs, qui avaient déjà augmenté leurs passages à cheval ou en voiture dans les parcs, poursuivent cette surveillance renforcée, observant davantage les traces au sol, tandis que les chasseurs restent vigilants pour signaler toute présence de traces ou la découverte de carcasses. Pour les bovins domestiques, la vigilance est accrue, mais le regroupement en bâtiment ou en parc nocturne reste complexe en raison du morcellement des parcelles et de l'utilisation des parcours dans les marais. Néanmoins, les inquiétudes croissantes des éleveurs contribuent à une réflexion sur la mise en place de moyens de protection et sur le renforcement de la vigilance.

RESSENTI DES ELEVEURS :

Les éleveurs enquêtés en plus d'une augmentation du temps de travail qui leur pèse, ont un ressenti d'impuissance face à la vulnérabilité de leur troupeau, à la souffrance des animaux attaqués et blessés, une augmentation forte du stress avec la peur permanente d'être attaqué qui peutrejaillir sur la vie de famille.

Ils ont aussi le sentiment de ne pas être écoutés et d'être peu accompagnés.

Ils relèvent aussi les lenteurs des procédures et parfois un certain jugement des agents constateurs.

Ils vivent mal le traitement différencié des éleveurs bovins par rapport aux éleveurs ovins. (pas de plan loup, pas d'indemnisation des animaux en totalité, pas de reconnaissance des valeurs réelles des animaux, ni d'aides au niveau du travail, du matériel...)

Les relations avec les autorités (DDT, agents constateurs) sont parfois houleuses... Ils se sentent pris de haut et sans sentiment de compréhension de ce que vient de subir leur troupeau et du stress qu'ils ressentent eux-mêmes.

Dans les Bouches-du-Rhône, la situation est assez similaire : la sous-reconnaissance des attaques, notamment sur les bovins, engendre une démotivation croissante des éleveurs ainsi qu'un sentiment de manque d'écoute lors des remontées de terrain. Toutefois, les éleveurs ont mis en place un réseau d'alerte afin de s'entraider via différents canaux : ils se préviennent mutuellement des attaques et des secteurs où le loup a été observé. À ce jour, les éleveurs bovins, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, ont déposé une demande de revalorisation des indemnisations intégrant la dimension génétique des animaux.

CONCLUSION :

Peu de solutions existent pour les éleveurs bovins, pourtant concernés par un surcroît de travail, une modification des systèmes d'élevage occasionnant des couts de production plus élevés, des pertes mal prises en compte et des investissements spécifiques à réaliser et se généraliser aux différents territoires.

Travail réalisé par Julie BOYER julie.boyer@hautes-alpes.chambagri.fr

Antoine FLORES aflores@ahp.chambagri.fr

Perrine DESMEDT p.desmedt@bouches-du-rhone.chambagri.fr